

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 13/12/2024 - 7453 - 2023 B 01685 - 982 008 468 - 2 PY HOME SERVICES

1

S.A.S 2 PY HOME SERVICES

Société par Actions Simplifiées au capital de 1500 €
Siège Social : 639 chemin des cigales 06370 MOUANS SARTOUX
RCS de CANNES 982 008 468

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 20 septembre 2024 à 10 heures,

Les associés de la S.A.S 2 PY HOME SERVICES, au capital de 1 500 € divisé en 1500 actions de 1 Euro chacune, dont le siège social est à MOUANS SARTOUX (06370) -639 chemin des cigales, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation verbale de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés si nécessaire les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, qui a été émergée par chaque membre de l'assemblée en rentrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe DEGEORGES qui constate que plus de la moitié des associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 59 de la loi du 24 juillet 1966.

ORDRE DU JOUR

- Résolutions relatives à l'agrément de nouveaux associés
- Modification du siège social
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant 15 jours

Ph D

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de

- projet formé par Monsieur Yannick NACCACHE de céder

à Monsieur Philippe DEGEORGES demeurant 639 chemin des cigales 06370 MOUANS SARTOUX, de nationalité française 500 actions de la S.A.S 2 PY HOME SERVICES lui appartenant,
autorise cette cession et agrée à compter du jour où les cessions régularisées sera signifiée à la société, ce qui devra intervenir avant le 20 octobre 2024
Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée

- projet formé par Monsieur Yannick NACCACHE de céder

à Madame Gilberte Lucette DEGEORGES née INFANTE demeurant 639 chemin des cigales 06370 MOUANS SARTOUX, de nationalité française 100 actions de la S.A.S 2 PY HOME SERVICES lui appartenant,
autorise cette cession et agrée à compter du jour où les cessions régularisées sera signifiée à la société, ce qui devra intervenir avant le 20 octobre 2024
Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, comme conséquence des résolutions précédentes, et sous réserve de la réalisation des cessions de parts projetées, décide de modifier l'article 8 des statuts de la façon suivante :

Article 8 – Capital Social

Le capital social est fixé à 1500 € (mille cinq cent euros), divisé en 1500 (mille cinq cent) actions de 1 € (un euro)

Chacune libérées en totalité de leur valeur nominale, et attribuée à l'associé unique

Monsieur Philippe DEGEORGES	à concurrence de	1400 actions
-----------------------------	------------------	--------------

Madame Gilberte DEGEORGES	à concurrence de	100 actions
---------------------------	------------------	-------------

Total égal au nombre d'actions composant		1500 actions
--	--	--------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Ph.D

TROISIEME RESOLUTION

Les cessions de parts ayant été agréent par la collectivité des associés lors de cette assemblée elles ont été signées au cours de celle ci puis signifiées à la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Changement de siège social de la S.A.S 2 PY HOME SERVICES

Le siège social de la société est à compter du 20 septembre 2024 au 35 rue de Boeri 06210 MANDELIEU LA NAPOULE

Ce changement sera annoncé dans une publication du journal légal et sera acté dans l'article IV des statuts .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur des originaux ou de copies des présentes pour effectuer toutes les formalités, publicité, de dépôt et autres afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président Monsieur Philippe DEGEORGES

Maya Services
35 Rue de Boeri - 06210 MANDELIEU
Tél : 04 93 833 333 - mandelieu@mayaservices.fr
SAS 2 PY Home Services au capital de 1500 €
Siret : 982 008 468 00018